



Formations
Equitation
Finistère

MESURES SPECIFIQUES POUR LES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, **FORMATIONS EQUITATION FINISTERE** va s'assurer du meilleur déroulement possible de votre formation et de votre intégration dans la vie professionnelle.

Le **Référent handicap** est à votre disposition pour :

- prendre en compte vos besoins ;
- vous proposer des aménagements spécifiques ;
- permettre du mieux possible l'accessibilité des cours, des locaux et de la pratique équestre(aménagements) ;
- coordonner les actions de formations avec les différents partenaires ;
- vous accompagner dans vos démarches.

Contact :

Fabrice COUSSIERE - 06 28 21 02 57

Les formations FEF accessibles :

Depuis 2019, notre organisme réfléchit sur la possibilité de déployer un ensemble de mesures destiné à compenser le handicap des apprenants. Pour y remédier, FEF est en contact avec de nombreux partenaires permettant de :

- financer les aménagements techniques ou humains, l'achat de matériels collectifs (logiciels, mobiliers adaptés, traduction...) et individuels (loupes...),
- bénéficier de contacts privilégiés avec les entreprises partenaires pour les recherches de tutorats,
- profiter des conseils de personnes compétentes, collaborateurs au sein des entreprises partenaires.

I / DÉFINITION DU HANDICAP ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent.

Nous sommes présents pour vous informer (ou rechercher) sur les services mis à votre disposition, à chaque étape de votre formation, de l'admission à la recherche d'emploi. On vous accompagne également dans les démarches à accomplir.

La première d'entre elles concerne la reconnaissance administrative de votre situation de handicap. Extrait de la loi du 11 février 2005 Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation

Formationsequitation.finistere@gmail.com

d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

II / COMMENT OBTENIR LE STATUT DE PERSONNE HANDICAPÉE ?

En France, la situation de handicap est reconnue par l'État. Le statut de personne handicapée est délivré par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH), qui siège au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Si vous souhaitez obtenir ce statut, il faut s'adresser à la MDPH de votre département de résidence. Pour les apprenants étrangers, le remplissage de ce dossier peut se faire au bout de trois mois de présence sur le sol français.

À QUOI SERT CE STATUT ?

Ce statut de personne handicapée ouvre des droits. Il vous permet de bénéficier de certaines aides de la MDPH très utiles pour vos études (aides techniques, aides aux trajets, véhicule adapté, assistant de vie universitaire, etc.). L'obtention d'un statut de « travailleur handicapé » n'est pas un acte rendu public. La démarche engagée est individuelle et confidentielle. Une fois son statut acquis, c'est à vous d'informer FEF, vos enseignants, et plus tard votre employeur. Site web : www.mdpsh.fr

Admissions & inscriptions : premières étapes

III / EXAMEN D'ENTRÉE : PASSER LES ÉPREUVES SEREINEMENT

Vous êtes candidat ?

FEF vous propose des aménagements individuels pour les épreuves écrites et/ou orales, adaptés à vos besoins et à vos prescriptions médicales (sur présentation d'un justificatif officiel établi notamment par la **MDPH, le Rectorat, la médecine du sport...**) :

- Majoration du temps d'épreuves : ⅓ ou ¼ temps supplémentaire, compensation de pauses.
- Secrétaire d'examen : retranscription du sujet et de la composition sous la dictée du candidat.
- Composition sur ordinateur portable (prêté et contrôlé par l'institution).
- Traduction Braille des sujets.
- Sujets agrandis et/ou adaptés dans la forme.
- Reconnaissance vocale.
- Traduction langue des signes (LSF/LPC).
- Accessibilité des locaux, accompagnateurs, et ergonomie du poste de composition.

Par ailleurs, le site web des admissions et le dossier de candidature en ligne sont accessibles.

IV / VOUS ÊTES ADMIS ? DÉCLARER UN HANDICAP

Pour bénéficier du suivi, des aides et de l'accompagnement proposés tout au long de votre formation, nous vous remettons, lors de l'inscription, sera spécifié dans votre dossier d'inscription,

« apprenant en situation de handicap ». Une fois rempli, nous vous invitons à retourner ce formulaire sous pli cacheté à la DRAJES de Bretagne. Grâce à ces informations, la DRAJES pourra nous aider à élaborer la compensation de votre handicap et un protocole de sécurité adaptés.

S'INSCRIRE & SE RÉINSCRIRE Admis ? Réinscription ?

FEF vous accompagne dans vos démarches :

- L'affiliation à la Sécurité Sociale.
- Le recouvrement des droits à la formation professionnelle.
- L'accueil administratif est ouvert le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 16h30. En période de campagne d'inscription, l'accueil est ouvert en continu.

Suivre sa formation et s'organiser dans son travail

DÈS VOTRE ADMISSION

Contactez le référent pour lui signaler vos besoins dès les résultats de votre admission ou à la rentrée... c'est le moyen de faire connaissance et de vous guider tout au long de votre parcours de formations.

Vos contacts : **REFERENT HANDICAP, mercredi de 9h à 17h30, Le HOUIBOU 29520 SAINT THOIS, sur rendez-vous : formationsequitation.finistere.com, Tél. 06 28 21 02 57**

V / AVANT LE DÉBUT DES COURS

Emploi du temps

Nous vous aidons à adapter votre emploi du temps en fonction de vos besoins. Indiquez-nous vos contraintes horaires avant la saisie de l'inscription pédagogique de l'ensemble de la promotion.

L'accompagnement, la prise de notes et les lecteurs accompagnateurs, L'OF recrutera des vacataires ou un accompagnateur spécialisé pour vous aider le cas échéant. Cette demande peut également être mise en place en septembre et/ou en cours d'année .

VI / POUR VOUS FACILITER LA VIE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Une cafétéria accessible avec des micro-ondes vous est réservée, une table adaptée et un espace repos sont à votre disposition pendant la journée.
- Un casier pour les apprenants en mobilité réduite ou qui ne peuvent porter leurs livres peut être mis à disposition. Demandez une clef dès la rentrée.

VII / DÈS LE DÉBUT DES COURS

Si vous êtes absent, si vous souhaitez compléter vos cours, ou si vous avez besoin de réviser avant vos examens, les cours sont mis à votre disposition sur la plateforme Talent Ims.

Le temps majoré aux examens

Pour bénéficier d'aménagements de scolarité et de temps majoré aux examens, il faut obligatoirement demander son attestation auprès du Médecin du sport . Tél. 01 42 86 21 29, au 45, rue des SaintsPères 75006 Paris (accessible) muni de :

- Votre dossier médical ou certificat de votre médecin traitant datant de moins de 3 mois.
- L'attestation, valable pour l'année de formation, vous sera délivrée. Pour être prises en compte, les demandes de temps majoré doivent nous parvenir au minimum 15 jours avant les examens. Pensez à prendre rendez-vous dès votre inscription.

La plateforme numérique est accessible, son catalogue de cours en ligne H24.

VIII / DROITS ET SERVICES SPÉCIFIQUES

La plateforme vous permet de :

- Rassembler pour vous tous les documents dont vous avez besoin.
- Rechercher les ouvrages .
- vous présenter les outils à votre disposition.
- Prêt de matériels individuels destinés à la compensation du handicap.

IX / RESSOURCES

- INFORMATIQUES

Des ordinateurs portables sont équipés de logiciels et d'outils spécifiques.

- **Étudier en toute sérénité : logement, aide sociale & santé**
- **LOGEMENT**

L'OF est à votre disposition pour vous aider dans votre recherche de logement adapté.

- SANTÉ

En cas de difficultés, les apprenants peuvent venir nous consulter pour rechercher des thérapeutes locaux : infirmière, médecin généraliste, psychologue, psychiatre & psychanalyste. Coordonnées disponibles pour évaluer les situations de chacun et orienter, si nécessaire, vers d'autres professionnels.

- Préparer son avenir professionnel

Notre organisme de formation accompagne et facilite l'insertion professionnelle des apprenants. Vous souhaitez faire le point sur votre projet professionnel, vous vous interrogez sur votre recherche d'emploi, vous voulez améliorer votre CV ou votre lettre de motivation et vous préparer aux entretiens ? Savoir comment aborder le handicap en entreprise ? Connaître la politique handicap des entreprises qui recrutent ? Sous forme d'ateliers collectifs ou dans le cadre d'un entretien individuel, nous sommes à votre disposition pour vous recevoir.

Les entreprises partenaires participent également à l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Elles proposent tout au long de l'année des rencontres avec des professionnels à des postes clés, ainsi que des offres d'emploi.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, RESEAU NATIONAL ET REGIONAL :

FAGERH	https://www.fagerh.fr/	Lalasoa PIQUENOT	01 44 74 34 40
AGEFIPH	https://www.agefiph.fr/	https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2023-02/Agfiph_Metodia_Janvier-2023.pdf -	08.00.11.1 0.09
DRAJES	veronique.meyer@ac-rennes.fr	VERONIQUE MEYER	02.21.67.9 3.64
GREF BRETAGNE	rhf-bretagne@agefiph.asso.fr	https://www.gref-bretagne.com/ressources/ressource-handicap-formation-une-politique-formation-inclusive/	02.99.54.7 9.00
CAPEM LOI	https://www.capemploi-29.com/	https://www.capemploi-29.com/nos-missions/	02.98.80.8 1.00